



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'ancienne-Lorette, le mardi 8 décembre 2015 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Falardeau
 Monsieur Yvon Godin
 Monsieur André Laliberté
 Madame Josée Ossio
 Madame Sylvie Papillon
 Monsieur Gaétan Pageau
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire
 « section administration générale »
 Monsieur André Rousseau, directeur général adjoint temporaire
 « section opération » et directeur du Service des travaux publics
 M^c Claude Deschênes, greffier
 Madame Ariane Tremblay, trésorière
 Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet
 Monsieur Jean-Sébastien Bussière, directeur, Service de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

296-15 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget pour l'année 2016;
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Le maire, monsieur Émile Loranger, et la trésorière, madame Ariane Tremblay, présentent le budget 2016 aux personnes présentes et expliquent le détail de ce dernier. Il y a également production de diapositives, par le biais du logiciel de présentation « PowerPoint ». Le support papier de ce document est déposé lors de cette séance.

297-15 3. **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a préparé son budget pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que les revenus doivent être au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être adopté lors d'une séance extraordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le budget de la Ville pour l'exercice financier 2016, lequel se détaille comme suit :

BUDGET DES DÉPENSES 2016

Administration générale	2 373 419 \$
Quote-part d'agglomération	15 364 556 \$
Sécurité publique	81 442 \$
Transport routier	3 470 702 \$
Hygiène du milieu	799 898 \$
Santé et bien-être	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	249 990 \$
Loisirs et culture	4 534 088 \$
Frais de financement	1 295 775 \$
Remboursement de la dette à long terme	2 029 938 \$
Immobilisations à même les revenus	<u>559 595 \$</u>
BUDGET DES DÉPENSES 2016 - TOTAL	30 774 403 \$

BUDGET DES REVENUS 2016

Taxes	27 528 000 \$
Paiement tenant lieu de taxes	292 475 \$
Autres services rendus	671 970 \$
Imposition de droits	627 700 \$
Amendes et pénalités	140 000 \$
Intérêts	108 000 \$
Autres revenus	28 200 \$
Transferts	<u>1 378 058 \$</u>
BUDGET DES REVENUS 2016 - TOTAL	30 774 403 \$

ADOPTÉE

298-15 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit adopter un programme triennal des immobilisations conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé madame Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations suivant pour les années 2016-2017-2018 :

DESCRIPTION	COÛTS ESTIMÉS		
	2016	2017	2018
Travaux projetés			
1) Travaux de réfection de diverses rues et divers aménagements	1 556 000 \$	1 275 000 \$	1 400 000 \$
2) Bâtiments loisirs, sports et vie communautaire	183 200 \$	135 000 \$	150 000 \$
3) Machinerie, véhicules et équipements	550 000 \$	730 000 \$	630 000 \$
4) Autres	115 000 \$	192 000 \$	130 000 \$
Total	<u>2 404 200 \$</u>	<u>2 332 000 \$</u>	<u>2 310 000 \$</u>

QUE le mode de financement sera par voie de règlement d'emprunt, par le surplus accumulé, par le fonds général ou par subvention.

QUE le budget ou le document explicatif et le Programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal *Le Loretain*.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a intervention des citoyens.

298.1-15 SUSPENSION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE la séance soit et est suspendue, il est 20 h.

ADOPTÉE

298.2-15 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE la séance soit et est rouverte, il est 20 h 03.

ADOPTÉE

Poursuite des interventions des citoyens.

299-15 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

(S) Claude Deschênes

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville